

grave,—le leader cesse de critiquer et dit amen, un grand nombre dans cette Chambre seront disposés à dire amen après lui. Je ne crois pas que ce soit là les fonctions réelles du Sénat. Le Gouvernement ne fut pas de mon avis lorsque je proposai à son chef et à ses collègues que les ministres ne siègassent pas dans cette Chambre. Il partagea mon opinion en ce qui concerne les ministres avec portefeuille, mais il crut qu'il était bon d'avoir quelqu'un connaissant immédiatement les affaires du Gouvernement pour les présenter et les expliquer à cette Chambre. J'admets que le devoir du Gouvernement est de fournir les renseignements et cela j'entends le faire du mieux possible; mais une fois cette tâche accomplie, je crois que les sénateurs sont absolument libres de porter le jugement qu'ils croient convenable. Pour ma part, je refuse d'être le chef d'un parti ministériel dans cette Chambre; je ne demande pas de partisans; je m'affranchis de la discipline du parti et de la direction de son "whip". J'invite à la critique des mesures du Gouvernement, qu'elles viennent de la droite ou de la gauche; et je dis qu'il est du devoir de tout sénateur d'essayer d'améliorer la législation qui lui est présentée.

Vous comprenez, honorables messieurs que je ne cherche pas l'uniformité d'idées dans cette Chambre. Dans toute assemblée délibérante, les idées sont nombreuses et les idéals que l'on se fait du gouvernement sont divers. L'on rencontre dans l'enceinte de tout parlement, que ce soit dans la Chambre haute ou la Chambre basse, des opinions de toute nature. Ces opinions variées seront exprimées d'autant plus librement qu'on donnera aux sénateurs toute latitude, en leur créant une atmosphère de parfaite indépendance.

Le discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer, contient trois points sur lesquels je désirerais particulièrement appeler l'attention: Les finances, les chemins de fer et l'immigration. Je crois qu'il est du devoir du Gouvernement de réduire les dépenses le plus possible. Parlant pour moi-même et aussi je l'espère, au nom du Gouvernement, je demande cordialement la coopération de cette Chambre au travail de la restauration de l'équilibre dans nos finances. Je désire attirer l'attention des nouveaux sénateurs sur les pouvoirs du Sénat en ce qui concerne les lois touchant aux finances, pouvoirs définis dans une résolution adoptée unanimement par cette Chambre il y a quelques années. Je vois dans les journaux du Sénat de 1918 que l'honorable M. Bélique proposa:

Qu'un comité spécial soit nommé pour s'occuper de déterminer les droits que possède le Sénat relativement à la législation financière, et la question de savoir si, sous l'empire de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, le Sénat a la faculté—et dans quelle mesure—ou est dans l'impossibilité d'amender un bill renfermant des clauses financières (bill financier), et que ledit comité soit prié de faire rapport au Sénat le plus tôt possible.

Le comité fut nommé, et les honorables messieurs du Sénat trouveront aux pages 193 et suivantes, le rapport de ce comité dont le président était le représentant actuel de Middleton (l'honorable W. B. Ross). Un memorandum, préparé par l'honorable M. Ross lui-même, y est attaché. Ce rapport affirme le droit du Sénat de modifier les bills ayant trait aux finances. Il fut approuvé à l'unanimité par cette Chambre. Je désire ajouter que je ne changerai rien à l'attitude que j'ai prise sur cette question. Je puis douter de la sagesse mais non du droit de cette Chambre d'intervenir dans la discussion des bills financiers qui lui sont présentés. La situation est si grave, que je suis sûr que le Gouvernement et le peuple ont droit à la coopération de tous les membres des deux Chambres du Parlement dans la solution de nos difficultés financières.

Le discours du trône fait mention de l'opération de notre réseau de chemins de fer. Nous possédons aujourd'hui tous les chemins de fer du Canada, à l'exception du Canadien-Pacifique. ●

L'honorable M. CASGRAIN: Et du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

L'honorable M. DANDURAND: La question qui occupe tout le monde, est de savoir si nous avons un trafic, venant du Canada ou d'ailleurs, suffisant pour l'étendue de nos chemins de fer. L'on s'accorde partout à dire que notre population est trop faible pour fournir le trafic nécessaire qui nous permettrait de faire honneur à nos obligations. La question la plus pressante et la plus importante est de diminuer les dépenses et d'éliminer les emplois inutiles. Nous devons en même temps chercher à augmenter notre population. C'est le moyen le plus facile et le plus efficace d'augmenter notre trafic. Mais il faudra faire le choix des immigrants. Il faut peupler nos terres. Nous ne devons pas chercher la main-d'œuvre industrielle, étant donnée la situation critique de nos sans-travail dans les villes. Nous devons rechercher les bons immigrants. Nous devons les placer sur les terres.

Mais quelle est la situation dans l'Ouest actuellement? L'on me dit que dans les trois provinces des prairies, le Gouverne-